

# Droits de scolarité des programmes menant à un grade, 2021-2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 8 septembre 2021

---

Les droits de scolarité des programmes menant à un grade ont augmenté, tant pour les étudiants de premier cycle que pour les étudiants des cycles supérieurs pour l'année universitaire 2021-2022. Alors qu'au semestre de l'automne 2021 les établissements d'enseignement postsecondaire offriront une combinaison d'enseignement en ligne et en personne en raison de la pandémie, les étudiants devront payer des droits de scolarité plus élevés en moyenne comparativement à l'année universitaire précédente.

## Les droits de scolarité des étudiants canadiens de premier cycle et des cycles supérieurs augmentent

À l'échelle nationale, les étudiants canadiens inscrits à temps plein à un programme de premier cycle devront payer, en moyenne, 6 693 \$ en droits de scolarité pour la prochaine année universitaire 2021-2022, en hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Les coûts moyens des programmes d'études de cycles supérieurs se sont accrus de 1,5 % pour atteindre 7 472 \$. Ces augmentations sont semblables à celles observées à l'automne 2020-2021. Pour examiner davantage les droits de scolarité de 2021-2022 en format visuel, veuillez consulter le lien «[Droits de scolarité pour les programmes menant à un grade : outil interactif](#)».

Les droits de scolarité moyens découlent à la fois des coûts des divers programmes menant à un grade offert par les établissements et de la proportion d'étudiants inscrits à ces programmes. Par conséquent, même si les droits de scolarité de certains programmes sont inchangés, les droits de scolarité moyens peuvent varier si de nouveaux programmes sont ajoutés ou si la répartition des étudiants entre les programmes varie.

Bien que des recherches aient démontré que [l'avantage salarial associé au fait d'avoir un diplôme d'études postsecondaires](#) l'emporte, en fin de compte, sur le coût de son obtention, de nombreux étudiants de l'enseignement postsecondaire ont des préoccupations financières, qui se sont intensifiées pendant la pandémie.

Une [initiative fondée sur l'approche participative](#) menée au cours des premiers mois de la pandémie a indiqué que la plupart des étudiants étaient très préoccupés par leurs finances et leurs possibilités d'emploi à court terme, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur capacité de payer les droits de scolarité. Les résultats récents de [l'Enquête sur la population active](#) montrent que la situation d'emploi des étudiants s'est améliorée à l'été 2021, par rapport à l'été précédent. Toutefois, il faudra probablement plusieurs années avant que les répercussions financières à long terme de la pandémie sur les étudiants puissent être pleinement comprises.

Les droits de scolarité des programmes de premier cycle étaient inchangés en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année universitaire 2021-2022, mais ils ont augmenté dans les huit autres provinces et au Yukon, et les hausses ont varié entre 1,1 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 7,5 % en Alberta. L'augmentation observée en Alberta a été attribuable à une restructuration des droits de scolarité à l'échelle de la province, qui est entrée en vigueur l'année précédente.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens des cycles supérieurs n'ont pas changé à Terre-Neuve-et-Labrador, mais ils ont augmenté dans les neuf autres provinces, et les hausses ont varié entre 0,3 % en Ontario et 7,4 % en Saskatchewan.

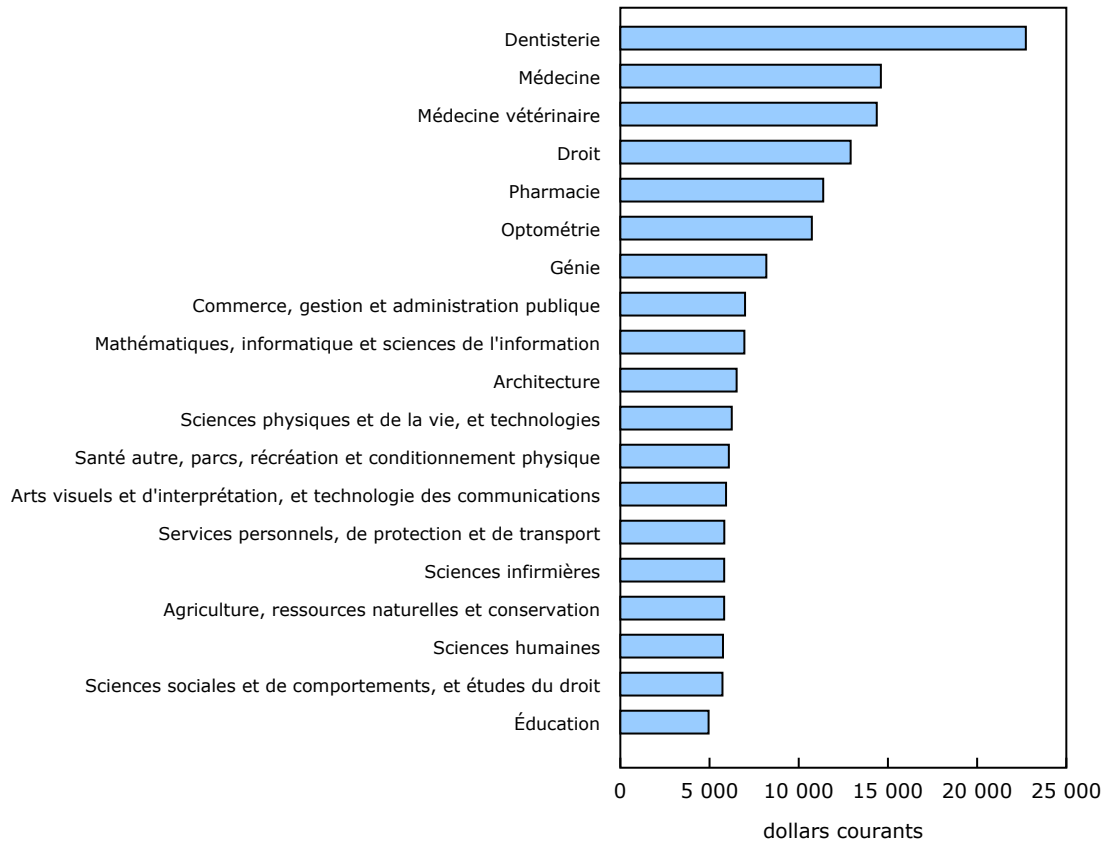
Les résultats de l'enquête « Frais de scolarité et de subsistance » ne constituent pas nécessairement un indicateur des frais réels que les étudiants doivent payer pour participer aux programmes menant à un grade. Les étudiants peuvent recevoir un soutien financier, comme des bourses d'études, des bourses d'entretien, des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt, qui peuvent varier selon les établissements et les provinces. Selon [l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018](#), plus de la moitié (56 %) des étudiants ayant obtenu leur grade auprès d'une université avaient reçu une certaine forme de ces soutiens financiers.



## Les étudiants de premier cycle de programmes menant à un grade professionnel paient les droits de scolarité moyens les plus élevés

### Graphique 1

Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle, selon le domaine d'études, 2021-2022



Source(s) : Tableau 37-10-0003-01.

Les droits de scolarité moyens les plus élevés pour les étudiants canadiens de premier cycle en 2021-2022 étaient ceux des six programmes menant à un grade professionnel suivants : dentisterie (22 731 \$), médecine (14 604 \$), médecine vétérinaire (14 374 \$), droit (12 910 \$), pharmacie (11 373 \$) et optométrie (10 735 \$).

D'après les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, ces six programmes représentent en moyenne 3,7 % de l'ensemble des étudiants canadiens de premier cycle inscrits chaque année. Les résultats de la [Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail](#) ont révélé que les diplômés de ces programmes avaient le revenu d'emploi médian le plus élevé deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Quatre domaines d'études représentent invariablement près des trois cinquièmes des étudiants inscrits au premier cycle : sciences sociales et de comportements, et études du droit; commerce, gestion et administration publique; sciences physiques et de la vie, et technologies; et sciences humaines.

Les étudiants canadiens à temps plein en sciences sociales et de comportements, et études du droit ont payé en moyenne 5 725 \$ en 2021-2022, et leurs droits de scolarité ont varié entre 2 658 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador et 7 934 \$ en Nouvelle-Écosse.

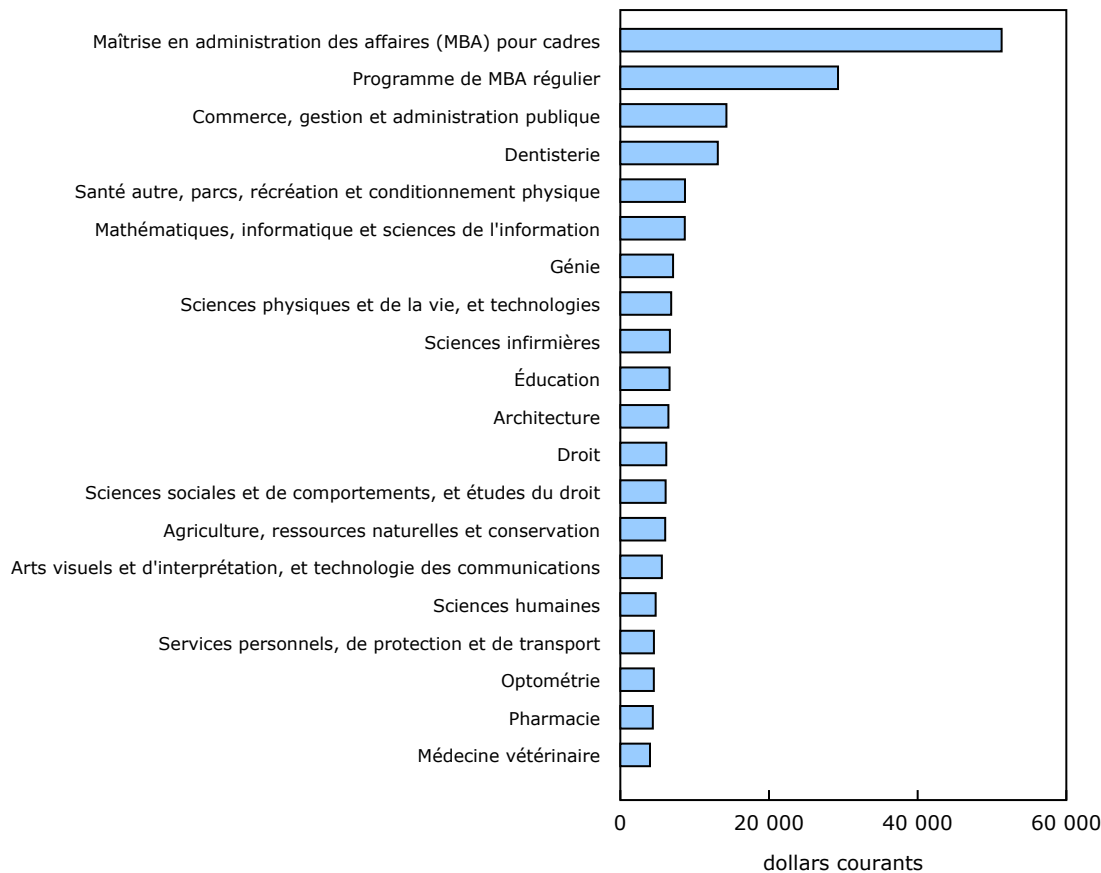
Les droits de scolarité des étudiants de premier cycle en commerce, gestion et administration publique se sont élevés en moyenne à 6 991 \$. Les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador (2 695 \$) ont payé les droits de scolarité les plus faibles, tandis que ceux de l'Ontario (9 406 \$) ont payé les droits de scolarité les plus élevés.

Dans le domaine des sciences physiques et de la vie et des technologies, les étudiants de premier cycle de Terre-Neuve-et-Labrador (2 666 \$) ont payé les droits de scolarité les plus faibles, tandis que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Saskatchewan ont payé des droits de scolarité supérieurs à la moyenne canadienne de 6 246 \$.

Les droits de scolarité des programmes de premier cycle en sciences humaines se sont élevés en moyenne à 5 754 \$ en 2021-2022, et ils ont varié entre 2 646 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador et 7 771 \$ en Nouvelle-Écosse.

**Les programmes de maîtrise en administration des affaires demeurent les programmes d'études de cycles supérieurs les plus coûteux**

**Graphique 2**  
**Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de cycles supérieurs, selon le domaine d'études, 2021-2022**



Source(s) : Tableau 37-10-0004-01.

---

En ce qui concerne les cycles supérieurs, les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) réguliers et pour cadres demeuraient les plus coûteux.

Les personnes inscrites à un MBA pour cadres ont payé en moyenne 51 295 \$ en droits de scolarité en 2021-2022, tandis que les personnes inscrites à un MBA régulier ont payé en moyenne 29 286 \$. À l'échelle du Canada, ces moyennes témoignent de l'important écart entre les droits de scolarité des provinces offrant des programmes de MBA.

Les droits de scolarité moyens des programmes de MBA pour cadres, qui visent les professionnels déjà en emploi et possédant une vaste expérience en gestion, variaient entre 13 719 \$ au Québec et 93 985 \$ en Ontario, tandis que les droits de scolarité moyens des programmes de MBA réguliers variaient entre 2 564 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador et 42 707 \$ en Ontario.

Les droits de scolarité des étudiants de deuxième et troisième cycles des programmes de commerce, gestion et administration publique se situaient au troisième rang pour ce qui est des droits de scolarité les plus élevés, soit à 14 272 \$ à l'échelle du Canada; ils étaient suivis des droits de scolarité des étudiants de deuxième et troisième cycles du programme de dentisterie, qui se chiffraient à 13 114 \$.

### **Les droits de scolarité des étudiants internationaux augmentent**

Les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux de premier cycle au Canada se sont accrus de 4,9 % par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 33 623 \$ en 2021-2022. Cette hausse fait suite à une augmentation de 7,1 % enregistrée en 2020-2021. Les établissements d'enseignement postsecondaire comptent de plus en plus sur les revenus qu'ils tirent des droits de scolarité payés par les étudiants internationaux comme source de revenus.

Les résultats de [l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges](#) ont montré que les établissements ont reçu 12,7 milliards de dollars de recettes provenant des droits de scolarité et d'autres frais en 2019-2020, en hausse de 476,1 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Alors que la part du financement provenant des gouvernements provinciaux a diminué au fil du temps, celle des revenus provenant des droits de scolarité et d'autres frais a connu une hausse et est passée de 25,5 % en 2014-2015 à 31,6 % en 2019-2020. Cette augmentation est en partie attribuable au nombre croissant d'étudiants internationaux qui fréquentent les universités canadiennes et aux droits de scolarité plus élevés qu'ils paient, soit environ trois fois plus que les étudiants canadiens.

Bien qu'une combinaison d'enseignement en personne et en ligne soit offerte pour l'année universitaire 2021-2022, la pandémie pourrait réduire les inscriptions d'étudiants internationaux en raison de restrictions liées aux voyages internationaux ou du fait que certains étudiants choisissent de ne pas poursuivre leurs études en ligne. Cela peut avoir des répercussions sur les finances des établissements qui dépendent des droits de scolarité internationaux.

Au cours des cinq années précédentes, environ les deux tiers des étudiants internationaux étaient des étudiants de premier cycle et environ un tiers étaient inscrits dans le domaine d'études du commerce, de la gestion et de l'administration publique. En 2021-2022, les étudiants internationaux de premier cycle dans ce domaine ont payé en moyenne 32 460 \$ en droits de scolarité.

Un peu plus de 12 % des étudiants internationaux de premier cycle étaient inscrits à temps plein dans un des programmes de génie et payaient des droits de scolarité qui s'élevaient en moyenne à 37 377 \$ en 2021-2022.

Très peu d'étudiants internationaux (0,4 % chaque année en moyenne) étaient inscrits dans un programme menant à un grade professionnel, pour lesquels les droits de scolarité moyens pour les étudiants internationaux étaient parmi les plus élevés de tous les programmes. Les droits de scolarité pour ces programmes variaient entre 38 110 \$ pour le droit et 66 503 \$ pour la médecine vétérinaire.

Les droits de scolarité des étudiants internationaux de premier cycle n'ont pas augmenté à Terre-Neuve-et-Labrador en 2021-2022. Dans les neuf autres provinces, les augmentations des droits de scolarité internationaux ont varié; elles ont oscillé entre 1,4 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 9,0 % en Colombie-Britannique.

Les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux de cycles supérieurs se sont accrus de 3,6 % pour se chiffrer à 20 120 \$ en 2021-2022. Les droits de scolarité des étudiants internationaux des cycles supérieurs ont enregistré la plus forte augmentation en Saskatchewan (+16,0 %), mais ils n'ont pas changé à Terre-Neuve-et-Labrador.

## Les frais supplémentaires obligatoires augmentent

Les frais supplémentaires obligatoires pour les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs ont augmenté dans neuf provinces au moment du retour sur le campus pour l'année universitaire 2021-2022. Les augmentations sont en partie attribuables au rétablissement des frais, qui ont été réduits ou abolis au cours de l'année universitaire précédente en raison de la pandémie.

Les frais supplémentaires obligatoires varient d'un établissement à l'autre et peuvent changer au fil du temps. Ces frais s'appliquent à tous les étudiants, peu importe leur domaine d'études. Ils comprennent généralement les frais pour les activités sportives, les services de santé offerts aux étudiants et les associations étudiantes.

À l'échelle nationale, les frais supplémentaires obligatoires moyens des étudiants de premier cycle ont augmenté de 8,0 % par rapport à l'année précédente pour passer à 1 002 \$ en 2021-2022. Pour les étudiants des cycles supérieurs, les frais supplémentaires obligatoires moyens ont crû de 8,0 % pour atteindre 955 \$.

Les frais supplémentaires obligatoires ont augmenté le plus en Saskatchewan pour les étudiants de premier cycle (+54,4 %) et en Nouvelle-Écosse pour les étudiants des cycles supérieurs (+49,3 %) et le moins à l'Île-du-Prince-Édouard (en hausse de 2,3 % pour les étudiants de premier cycle et de 2,3 % pour les étudiants des cycles supérieurs).

Les étudiants de premier cycle (-5,5 %) et les étudiants des cycles supérieurs (-0,1 %) ont payé des frais supplémentaires obligatoires moins élevés au Manitoba en raison de la restructuration des frais pour l'année universitaire 2021-2022.

**Tableau 1**  
**Augmentation en pourcentage des droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein, selon la province et le niveau d'études, 2021-2022**

	Premier cycle	Cycles supérieurs
	variation annuelle en %	
<b>Canada</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	1,1	1,0
Nouvelle-Écosse	3,2	3,0
Nouveau-Brunswick	3,1	4,6
Québec	3,9	3,9
Ontario	0,0	0,3
Manitoba	3,7	3,6
Saskatchewan	3,8	7,4
Alberta	7,5	5,2
Colombie-Britannique	2,0	1,5
Yukon	1,9	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source(s) : Tableau 37-10-0045-01.

Tableau 2

## Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle, selon le domaine d'études

	2020-2021	2021-2022	2020-2021 à 2021-2022
	dollars courants		variation en %
Dentisterie	22 408	22 731	1,4
Médecine	14 321	14 604	2,0
Médecine vétérinaire	14 162	14 374	1,5
Droit	12 727	12 910	1,4
Pharmacie	11 154	11 373	2,0
Optométrie	10 687	10 735	0,4
Génie	8 067	8 184	1,5
Commerce, gestion et administration publique	6 864	6 991	1,9
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	6 861	6 953	1,3
<b>Total, domaine d'études</b>	<b>6 580</b>	<b>6 693</b>	<b>1,7</b>
Architecture	6 462	6 519	0,9
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 149	6 246	1,6
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	5 993	6 083	1,5
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 843	5 926	1,4
Services personnels, de protection et de transport	5 777	5 828	0,9
Sciences infirmières	5 685	5 822	2,4
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 693	5 820	2,2
Sciences humaines	5 635	5 754	2,1
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	5 639	5 725	1,5
Éducation	4 801	4 947	3,0

Source(s) : Tableau 37-10-0003-01.

Tableau 3

## Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle, selon la province et les domaines d'études sélectionnés, 2021-2022

	Sciences sociales et de comportements, et études du droit	Commerce, gestion et administration publique	Sciences physiques et de la vie, et technologies	Sciences humaines
	dollars courants			
<b>Canada</b>	<b>5 725</b>	<b>6 991</b>	<b>6 246</b>	<b>5 754</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	2 658	2 695	2 666	2 646
Île-du-Prince-Édouard	6 450	6 450	6 450	6 450
Nouvelle-Écosse	7 934	8 582	8 536	7 771
Nouveau-Brunswick	7 853	8 142	7 995	7 618
Québec	3 374	3 249	3 562	4 383
Ontario	6 145	9 406	6 835	6 083
Manitoba	4 364	4 983	4 659	4 350
Saskatchewan	6 836	7 843	7 128	6 826
Alberta	6 119	6 656	6 075	5 812
Colombie-Britannique	5 593	5 970	5 513	5 363
Yukon	..	4 005	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source(s) : Table 37-10-0003-01.

Tableau 4

## Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de cycles supérieurs, selon le domaine d'études

	2020-2021	2021-2022	2020-2021 à 2021-2022
	dollars courants		variation en %
Maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres	51 005	51 295	0,6
Programme de MBA régulier	29 065	29 286	0,8
Commerce, gestion et administration publique	14 052	14 272	1,6
Dentisterie	12 995	13 114	0,9
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	8 570	8 697	1,5
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	8 562	8 672	1,3
<b>Total, domaine d'études</b>	<b>7 361</b>	<b>7 472</b>	<b>1,5</b>
Génie	7 037	7 095	0,8
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 740	6 842	1,5
Sciences infirmières	6 532	6 668	2,1
Éducation	6 523	6 625	1,6
Architecture	6 349	6 469	1,9
Droit	6 087	6 182	1,6
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	6 008	6 095	1,4
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 896	6 037	2,4
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 506	5 586	1,5
Sciences humaines	4 678	4 753	1,6
Services personnels, de protection et de transport	4 500	4 520	0,4
Optométrie	4 508	4 508	0,0
Pharmacie	4 171	4 373	4,8
Médecine vétérinaire	3 948	3 991	1,1

Source(s) : Tableau 37-10-0004-01.

## Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué proviennent de l'enquête annuelle « Frais de scolarité et de subsistance », qui porte sur l'ensemble des établissements publics conférant des grades (universités et collèges) au Canada, c'est-à-dire les établissements qui offrent des programmes menant à l'obtention d'un grade tel que défini par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : baccalauréats, baccalauréats en études appliquées, maîtrises en études appliquées, maîtrises et doctorats. Ces grades sont le plus souvent offerts par des universités, mais ils peuvent aussi être offerts par des collèges. Les étudiants canadiens, y compris les citoyens canadiens et les résidents permanents, sont déclarés séparément des étudiants internationaux.

L'enquête « Frais de scolarité et de subsistance » a été menée d'avril à juin 2021 et portait sur l'année universitaire 2021-2022. Les données pour 2021-2022 sont provisoires. Toute modification requise sera effectuée pour la diffusion des données de 2022-2023, lorsque les données de 2021-2022 seront définitives.

Bien que les hausses des droits de scolarité soient en général assujetties aux politiques provinciales, certains programmes peuvent être exemptés de ces politiques, ce qui peut se traduire par des augmentations supérieures aux limites provinciales. Les moyennes des droits de scolarité peuvent varier d'une année à l'autre à la suite de modifications apportées à la structure des programmes et à leurs droits de scolarité.

Les moyennes nationales et provinciales des droits de scolarité sont pondérées à l'aide des données sur les effectifs de 2018-2019 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Lorsque le nombre d'étudiants inscrits dans un programme donné n'est pas connu, ce programme est exclu du calcul des moyennes. Les mêmes effectifs sont utilisés pour la pondération des deux années universitaires (2020-2021 et 2021-2022), ce qui permet de comparer les fluctuations observées dans les droits de scolarité.

Les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes pondérées nationales et provinciales de façon à éliminer les répercussions des coûts élevés de ces programmes sur la moyenne globale des droits de scolarité. Les programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire offerts par les hôpitaux universitaires et les établissements similaires pouvant mener à une attestation dans un domaine spécialisé ont également été exclus.

Toute comparaison historique à long terme doit être effectuée avec prudence étant donné que la répartition des effectifs dans les différents programmes d'études peut varier d'une période à l'autre.

Les chiffres sur les effectifs sont tirés du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de 2018-2019.

Les domaines d'études sont adaptés de la Classification des programmes d'enseignement de 2016, la norme de Statistique Canada pour la classification des programmes d'enseignement.

Les données contenues dans ce communiqué ne tiennent pas compte de l'aide financière ou des crédits d'impôt accordés aux étudiants.

**Tableaux disponibles :** [37-10-0003-01](#) à [37-10-0006-01](#) , [37-10-0045-01](#) , [37-10-0046-01](#) , [37-10-0120-01](#) et [37-10-0121-01](#).

**Définitions, source de données et méthodes :** numéro d'enquête [3123](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).